République Française

Délibération n° 2018/2
Taux des taxes directes locales 2018

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 49
Nombre de présents : 38

Date de la convocation : 31/01/18
Compte rendu affiché : 07/02/18

Transmis en préfecture : 14/02/18

Présidente : Mme Michèle PICARD

Secrétaire : Mme Hidaya SAID

Elu(e)s :

Présent(e)s : Mme Michèle PICARD, Mme Yolande PEYTAVIN, M. Pierre-Alain MILLET, Mme Saliha PRUDHOMME-LATOUR, M. Idir BOUMERTIT, Mme Andrée LOSCOS, M. Djilannie BEN MABROUK, Mme Véronique CALLUT, M. Bayrem BRAIKI, Mme Véronique FORESTIER, Mme Sandrine PERRIER, Mme Danielle GICQUEL, Mme Valérie TALBI, M. Jean-Maurice GAUTIN, M. Abdelhak FADLY, M. Hamdiatou NDIAYE, M. Georges BOTTEX, M. Gilles ROUSTAN, M. Pierre MATEO, Mme Marie-Christine BURRICAND, M. Serge TRUSCELLO, M. Jean-Louis PIEDECAUSA, M. Mustafa GUVERCIN, Mme Sandrine PICOT, Mme Nadia CHIKH, Mme Sophia BRIKH, Mme Souad OUASMI, M. Aurélien SCANDOLARA, M. Maurice IACOVELLA, Mme Marie-Danielle BRUYERE, M. Christophe GIRARD, Mme Houria TAGUINE, Monsieur Frédéric PASSOT, Mme Hidaya SAID, M. Damien MONCHAU, M. Pascal DUREAU, M. Lotfi BEN KHELIFA, Mme Anne-Cécile GROLEAS.

Absent(e)s : M. Nasser DJAIDJA, Mme Maite LAM.

Excusé(e)s : Mme Saliha MERTANI.

Dépôt de pouvoir : M. Thierry VIGNAUD à Mme Michèle PICARD, Mme Amina AHAMADA MADI à M. Jean-Maurice GAUTIN, Mme Paula ALCARAZ à Mme Véronique CALLUT, M. Nacer KHAMLA à M. Serge TRUSCELLO, M. Saïd ALLEG à M. Pierre-Alain MILLET, Mme Loan NGUYEN à Mme Yolande PEYTAVIN, Mme Régia ABABSA à M. Idir BOUMERTIT, M. David INGLES à M. Damien MONCHAU.

République Française

Rapport n° 2
Taux des taxes directes locales 2018

Direction Ressources Financières

Mesdames, Messieurs,

Compte tenu des éléments présentés lors du débat d'orientations budgétaires du 11 décembre 2017, je vous propose de maintenir les taux de fiscalité directe au niveau de ceux votés pour 2016.

Vu le Code général des impôts et notamment l'article 1636 B sexies relatif aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,

Vu les éléments du débat d'orientations budgétaire du 11 décembre 2017

Le Conseil municipal,
Le rapport de Madame Le Maire, entendu,
Vu l'avis du Bureau municipal du 29 janvier 2018 après en avoir délibéré,

A la majorité
décide de :
- fixer les taux d'imposition directe pour 2018 à :
22.68% pour la taxe d'habitation,
23.05% pour la taxe sur le foncier bâti,
40.62% pour la taxe sur le foncier non bâti.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme

Pour le Maire
La Première Adjointe
Yolande PEYTAVIN